



**ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE (OMCT)**

Case Postale 21- 8, rue du Vieux Billard

CH 1211 Genève 8, Suisse

Tél.: 0041/22 809 49 39 / Fax: 0041/22 809 49 29

Courriel: [omct@omct.org](mailto:omct@omct.org) / Site internet: [www.omct.org](http://www.omct.org)

**Intervention dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> réunion annuelle des détenteurs de mandat du Conseil des droits de l'homme, Genève, 18-22 juin 2007**

Mesdames, Messieurs les détenteurs de mandat,

L'OMCT suit avec un grand intérêt les travaux réalisés dans le cadre des réunions annuelles des détenteurs de mandat et se félicite de la réflexion entamée en matière de collaboration avec les partenaires de la société civile.

A ce titre, l'OMCT salue l'opportunité de partager ses commentaires et ses expériences avec les détenteurs de mandat, en particulier sur la base du document intitulé « *Enlarging the network of civil society actors working with special procedures and strengtning the collaboration between special procedures mandate holders, OHCHR special procedures branch and civil society actors* ». Dans ce sens, l'OMCT relève avec grand intérêt les recommandations pragmatiques et constructives formulées dans ce document.

**1. Interaction avec la société civile comme source d'information**

*Communications*

La question du suivi des appels urgents constitue un problème majeur tant pour les ONG que pour les institutions intergouvernementales. En effet, en raison d'une surcharge de travail des ONG sources, de l'urgence de répondre aux besoins des victimes, de la répression à laquelle sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme ou, par le simple fait que l'information initiale n'est pas systématiquement actualisée, certains cas ne bénéficient pas d'un suivi qui pourrait conduire à leur résolution positive.

Sur la base de ce constat, depuis 2006, l'OMCT a considérablement renforcé le suivi de ses interventions urgentes. Dans le cadre de stratégies proactives, l'OMCT a ainsi réussi en 2006 à augmenter son taux de suivi sur les appels urgents documentés. Parmi ses stratégies, l'OMCT s'est fixée en début d'année un pourcentage de suivis à atteindre (objectif de 30% de suivis en 2006 et de 40% de suivis en 2007). Dans cette optique, un suivi plus systématique et régulier a été entrepris auprès des ONG sources de l'information avec notamment une intensification de la coopération entre les différents programmes de l'organisation qui diffusent des appels urgents. Une telle stratégie pourrait-elle être reproduite pour le suivi des communications des détenteurs de mandat ?

Soucieuse d'intégrer les membres de son réseau SOS-Torture à cette réflexion, un questionnaire leur a été distribué en 2006. Leurs réponses ont confirmé le fait que pour nombre d'ONG le suivi des cas reste problématique tant en terme de manque de ressources que de temps. Quelques suggestions ont été formulées pour faciliter le suivi de cas particuliers, par exemple la possibilité de créer un groupe de coordination pour des pays dits problématiques, sur lesquels un suivi régulier et systématique est requis. Une telle initiative pourrait-elle être reprise par les détenteurs de mandat ?

En terme de suivi, l'OMCT souhaiterait également savoir dans quelle mesure les réponses fournies par les Etats sur les communications pourraient-être diffusées de manière plus large aux partenaires de la société civile?

### *Visites de pays*

L'OMCT souhaiterait souligner l'importance d'annoncer à l'avance aux partenaires de la société civile les visites qui seront effectuées sur le terrain par les détenteurs de mandat comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux. En outre, l'OMCT souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible de tenir systématiquement des réunions avant la mission avec des partenaires internationaux/locaux (représentants du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur le terrain) afin de permettre la diffusion d'une information la plus complète et équilibrée possible ?

Par ailleurs, l'OMCT collabore très activement avec les organes de traités, d'une part en soumettant des rapports alternatifs rédigés en partenariat avec des ONG locales et, d'autre part, en collaborant avec la « Branche Traités et Conseil » (TCB) dans le cadre du suivi des recommandations. L'OMCT s'efforce, dans la mesure du possible, d'intégrer les recommandations pertinentes des détenteurs de mandat dans les rapports alternatifs qu'elle soumet. Serait-il possible d'envisager que les recommandations des détenteurs de mandat soient systématiquement intégrées lors des visites sur le terrain du TCB ?

## **2. Interactions entre les procédures spéciales et les acteurs de la société civile**

L'OMCT souhaiterait savoir dans quelle mesure les détenteurs de mandat pourraient être représentés de manière plus régulière aux réunions régionales (par exemple à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi qu'à la Commission interaméricaine des droits de l'homme) afin d'augmenter leur visibilité et permettre une meilleure connaissance de leur fonctionnement ? Qu'en est-il de la possibilité d'effectuer des visites de pays conjointement avec des rapporteurs régionaux ?

L'OMCT souhaiterait savoir dans quelle mesure les informations relatives aux activités des détenteurs de mandat pourraient être systématiquement traduites dans une ou plusieurs langues officielles des Nations Unies ou nationales (en fonction des visites de pays). De par notre expérience, la participation et l'intérêt de nos membres dans les interventions urgentes se trouvent augmentés si l'information est disponible dans leurs langues. Ainsi, l'OMCT essaie dans la mesure du possible de traduire ses interventions vers l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe.

Enfin, l'OMCT encourage le renforcement de l'harmonisation du site internet des procédures spéciales afin de pouvoir y retrouver systématiquement et régulièrement les informations pertinentes à leurs activités.

Mesdames, Messieurs, merci de votre attention que vous avez portée à cette intervention.

Genève, 21 Juin 2007